

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-296 DU 10 AOUT 2001

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de
Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux
Publics et des Transports le 9 août 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du second tour des élections présidentielles du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 9 août 2001, Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 août 2001

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MTPT 4 – SGG 4 AUTRES
MINISTERES – 17 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.